



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°6/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 9 avril 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 10

VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES POUR 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

Présents : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, Mme Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, Mme Marie-Claude CALAS.

Absents excusés : M. Sylvain LIMOUSSIERE, M. Anthony CHRETIEN, M. Patrick COURTOIS.

Procuration : de M. Anthony CHRETIEN à M. Jean-Michel VERBEKE
de M. Patrick COURTOIS à Mme Magalie FIAES

Secrétaire de séance : Mme Magalie FIAES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes et au vu des demandes présentées :

- | | |
|--|------------|
| - Club des Anciens de Villiers-Le-Bel | 450.00 € |
| - Coopérative scolaire Ecole Albert Jacquard | 3 000.00 € |
| - Les jeunes sapeurs-pompiers de Villiers-Le-Bel | 600.00 € |

Dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget communal.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Francis MALLARD

